



Suite a un passage au tribunal pour un chien

Par **gwen0803**, le **07/12/2010 à 14:30**

Bonjour,

je vous explique mon histoire : je suis propriétaire d'un chien de catégorie 2 (rottweiler) depuis 9 ans, il est assuré déclaré en mairie et est à jour au niveau santé et papiers, il n'a aucun antécédents ni eu de plainte c'est un chien sociable et adorable, il se trouve que l'année dernière je reçois une convocation en gendarmerie à propos de mon chien, motif de cette convocation : le fait que j'ai un casier judiciaire inscrit au bulletin n° 2 (du à une annulation de permis donc aucun rapport avec le chien) or il existe une loi depuis janvier 2010 qui interdit une personne qui a un casier n° 2 de détenir un chien de catégorie 2 malheureusement cette loi est rétroactive, bref il en sort à la suite que par voie orale et sans papier officiel on me dit que j'ai 1 mois pour céder le chien à quelqu'un ou alors on me le retire et l'euthanasie, décision que je trouve impensable au vu que l'on a rien à reprocher à ce chien qui est à jour officiellement, je ne fais pas le nécessaire et retourne immédiatement à la gendarmerie refaire une déposition quelques semaines plus tard je reçois une convocation au tribunal j'y suis allé dernièrement en me défendant et on me dit que je dois soit le céder! soit faire une demande à un procureur par écrit de faire passer mon casier judiciaire de bulletin numéro 2 à bulletin numéro 3 afin de continuer à détenir mon chien, j'aimerais savoir svp comment rédiger cette lettre des conseils ou des modèles de lettre c'est très important pour sauver cet adorable chien merci d'avance !